

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

168437

Déclaration de Maladie : N° P19-0002705

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 12635 Société : R.A.N

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ABBASSI AMINE Date de naissance : 24.10.1984

Adresse : HVF Apt 31 RES. NEXT HOUSE BOULEVARD DES CLUBS

Tél. : 0665.966.956 Total des frais engagés : 1110.00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Amine SAIDI
Spécialiste O.R.L
Chirurgie Cervico Faciale
Lot. Firdaus GH 25 A Apt. 1
30, Bd. Oum Raïf Oulifa - CASA
CP 20 68 94

Date de consultation : 15.06.2023

Nom et prénom du malade : ABBASSI AMINE Age : 39 ans

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : INFECTION ORL

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 20/07/2023

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
15/06/2023			25000	
20				

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
<i>ABONNE A L'INPE - 093060895</i> <i>Analyste : Dr. Sadiq El Haddad - Casablanca</i> <i>Tél: 05.22.90.90.00</i> <i>N°ICE : 001698908000</i>	15-06-2021	B12.80	860,00 Dhs

AUXILIAIRES MEDICAUX

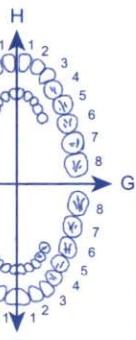
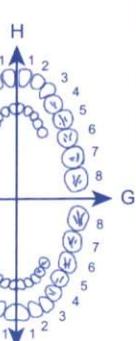
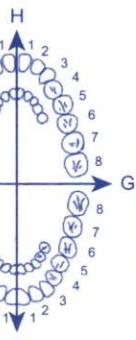
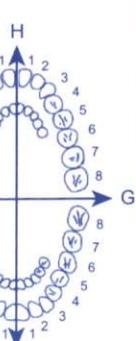
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	
	
	
	
	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	25533412 00000000	21433552 00000000	H	COEFFICIENT DES TRAVAUX
	00000000 35533411	00000000 11433553	G	MONTANTS DES SOINS
			B	DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Amine SAIDI

Spécialiste en ORL
et en Chirurgie Cervico - Faciale
Exploration de L'Audition - Endoscopie

الدكتور أمين سعيدى

اختصاصي في أمراض الأنف والحنجرة
جراحة الوجه والعنق
اختبار السمع - الفحص بالمنظار

Casablanca, le

16/06/2023
الدار البيضاء، المغرب

M^e Abbas Amine
- Adenoid

- NTS
- CRP
- Suтиfion TRIC

LABORATOIRE ORBIO
Analyses Médicales
Dr. Said El HAFIA
Mr. Said El Hafia - Casablanca
Tél. 05.22.90.90.44
Fax 05.22.90.88.94
E-mail : 001688908000008
NICE : 001688908000008



Dr. Amine SAIDI
Spécialiste O.R.L.
Cervico Facial
05.22.90.88.94
05.22.90.68.94

2306152029 – Mr Amine ABBASSI

BIOCHIMIE SANGUINE

Sang tube sec,gel,héparine

CRP

(Immunoturbidimétrie)

<5.0 mg/l

(<5.0)

BIOLOGIE SPECIALISEE

Diagnostic des infections tuberculeuses–QuantiFERON

Test sanguin de production d'interféron gamma:Qantiferon Gold Plus

TB1	1.17	UI/ml
TB1-NUL	1.15	(<0.35)
TB2	1.92	UI/ml
TB2-NUL	1.90	(<0.35)
Nul	0.02	UI/ml
Mitogène	1.97	UI/ml
Conclusion		Présence d'IFN gamma à taux significatif compatible avec une infection tuberculeuse. Résultat à interpréter en fonction du contexte clinique et épidémiologique

Selon les recommandations du 1er juillet 2011 du Haut Conseil de la Santé Publique, le test est indiqué :
1. Pour le diagnostic de l'infection tuberculeuse latente (ITL) :

- . Dans l'enquête autour d'un cas pour les sujets contacts chez l'adulte et chez l'enfant à partir de 5 ans. Chez les sujets âgés de plus de 80 ans, il est recommandé de ne dépister que les sujets contacts très proches comme le conjoint ou le voisin de chambre.*
 - . Patients infectés par le VIH : Dépister systématiquement l'ITL et la traiter chez les patients infectés par le VIH. Ce dépistage doit donc faire partie du bilan initial.*
 - . Patients avant la mise sous traitement anti-TNF alpha : Dépister systématiquement tous les patients avant la mise sous anti-TNF alpha. En cas de diagnostic d'ITL, il est recommandé d'initier un traitement d'ITL.*
 - . Personnels de santé (y compris stagiaires et étudiants) : Réaliser un test interféron de référence lors de l'embauche si l'Intra Dermo Réaction à la tuberculine est > 5 mm. Il est recommandé de limiter la réalisation de tests interféron en surveillance, quel que soit le niveau de risque tuberculeux d'un service, aux seuls cas d'exposition documentée à un cas index contagieux.*
 - . Migrants : Dépister l'ITL à l'entrée en France chez les enfants âgés de moins de 15 ans. Ce dépistage peut être réalisé avec un test interféron chez les enfants de 5 à 15 ans.*
- 2. Pour le diagnostic de la tuberculose maladie (TM) :*
- . Chez l'enfant : les tests interféron peuvent être utilisés comme aide au diagnostic de la TM du jeune enfant en complément des autres investigations.*
 - . Chez l'adulte : l'utilisation des tests interférons n'est pas recommandée dans le diagnostic de la TM.*

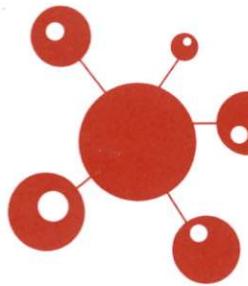
Validé biologiquement par le Dr BIOLOGISTE Assistant

LABORATOIRE ORBIO
Analyses Médicales
Dr. Said El HAFIANE
199 rue Oum Rabia - Casablanca
Tél: 05.22.90.90.44
N° I.C.E : 001698908000008

مختبر التحاليلات الطبية

LABORATOIRE DE BIOLOGIE MÉDICALE ORBIO

Dr.Said EL HAFIANE : Pharmacien Biologiste, Ancien interne des hôpitaux de Nancy (France)



A Casablanca, le Mercredi 21 Juin 2023

Dossier N° : 2306152029

Mr Amine ABBASSI
CASABLANCA

Mr Amine ABBASSI
Né(e) le : 24-10-1984



Prélevé le : au labo 15-06-2023 14:01

Prescription : Dr. Amine SAIDI

HEMATOLOGIE HEMOGRAMME

Hématies :

(Sang total, cytométrie en flux, Sysmex XT 1800i))

5.500	T/l	(4.500–5.700)
5 500 000	/mm ³	(4 500 000–5 700 000)
15.9	g/100 ml	(14.0–17.5)
46.7	%	(40.0–54.0)
84.9	μ3	(83.0–98.0)
28.9	pg	(>27.0)
34.0	g/100 ml	(31.0–36.5)
14.1	%	(0.0–18.5)

Hémoglobine :

Hématocrite :

VGM :

TCMH :

CCMH :

RDW :

Leucocytes :

Poly. Neutrophiles :

Soit:

Poly. Eosinophiles :

Soit:

Poly. Basophiles :

Soit:

Lymphocytes :

Soit:

Monocytes :

Soit:

Plaquettes

(Sang total, cytométrie en flux, Sysmex XT 1800i))

7 980.0	/mm ³	(4 100.0–10 500.0)
56.3	%	
4 493	/mm ³	(1 800–6 300)
0.6	%	
48	/mm ³	(30–630)
0.5	%	
40	/mm ³	(0–190)
33.3	%	
2 657	/mm ³	(1 040–3 390)
9.3	%	
742	/mm ³	(310–1 020)
278 000	/mm ³	(150 000–400 000)

LABORATOIRE ORBIO
Analyses Médicales
Dr. Said EL HAFIANE
199 Bd Oum Rabii - Casablanca
Tél: 05.22.90.90.44
N°ICE : 00169890800008

Recto - Verso

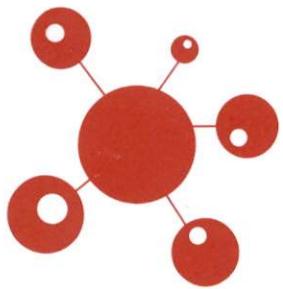
Page 1 sur 2

www.orbio.ma - HORAIRES D'OUVERTURE

du Lundi au Vendredi de 7h30 à 18h30 / le Samedi 8h00 à 13h00

199 , Boulevard Oum Rabii , EL OULFA Casablanca Tél.: +212 (0)5 22 90 90 44 / Fax : +212 (0)5 22 90 90 42 / Email : contact@orbio.ma

T.P : 36046873 - I.F : 15240654 - CNSS : 9115842 - ICE : 00169890800008



مختبر التحاليلات الطبية

LABORATOIRE DE BIOLOGIE MÉDICALE
ORBIO

Dr.Said EL HAFIANE : Pharmacien Biogiste, Ancien interne des hôpitaux de Nancy (France)

FACTURE N : 230600278

CASABLANCA le 15–06–2023

Mr Amine ABBASSI

Demande N° 2306152029

Date de l'examen : 15–06–2023

Analyses :

Récapitulatif des analyses

CN	Analyse	Val	Clefs
PS	Prélèvement sang adulte	E25	E
	QUANTIFERON GOLD PLUS	B600	B
0216	Numération Formule (Globules rouges/Blancs/plaquettes)	B80	B
0370	C R P (Protéine C réactive)	B100	B

Total des B : 780

TOTAL DOSSIER : 860.00DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : huit cent soixante dirhams

INPE: 093060895
LABORATOIRE ORBIO
Analyses Médicales
Dr. Said EL HAFIANE
199 Bd Oum Rabii Casablanca
Tél: (05) 22 90 90 44
N°ICE : 001698908000008

RIB BMCI : 013 78 001091 000 38 30013 648

Recto - Verso

www.orbio.ma - HORAIRES D'OUVERTURE

du Lundi au Vendredi de 7h30 à 18h30 / le Samedi 8h00 à 13h00

199 , Boulevard Oum Rabii , EL OULFA Casablanca Tél.: +212 (0)5 22 90 90 44 / Fax : +212 (0)5 22 90 90 42 / Email : contact@orbio.ma

T.P : 36046873 - I.F : 15240654 - CNSS : 9115842 - ICE : 001698908000008